

Un dispositif de démocratie participative vu à travers ce qui s’y dit : la conférence des citoyens sur les OGM (France, 1998)

Marianne Doury, Marie-Cécile Lorenzo-Basson,

I. INTRODUCTION

Depuis une quinzaine d’années maintenant, dans divers pays occidentaux, les démocraties représentatives tendent à expérimenter, à côté ou au sein même des institutions existantes, d’autres formes de gouvernance – que l’on peut voir comme complémentaires, mais qui sont parfois dénoncées comme incompatibles avec le principe de représentation – dites participatives. Ce mouvement général se traduit par la conception et la mise en œuvre de divers dispositifs de délibération impliquant une participation du public, parmi lesquels, les conférences de consensus, ou conférences de citoyens¹. Le projet politique à la base des conférences de consensus est de conférer un rôle aux citoyens ordinaires, à côté des experts et des politiques, dans le processus de concertation qui précède la prise de décision politique sur des sujets susceptibles d’avoir des impacts majeurs sur la société – et, en particulier, des choix technologiques (Joss & Durant 1995 ; Bourg & Boy 2005)².

Si les principes qui organisent les conférences de consensus sont *grosso modo* stables d’un pays à l’autre, en revanche, le déroulement de ces événements, la teneur et les modalités des échanges dont elles sont le théâtre, ainsi que l’effet de ces conférences sur les prises de décisions politiques ultérieures, varient considérablement. Les paramètres susceptibles d’expliquer ces variations sont multiples : la nature du sujet débattu, le positionnement de l’événement au sein de l’agenda politique, l’état des rapports de force entre acteurs impliqués dans le débat, mais aussi les représentations portées par les acteurs de ce qui serait susceptible de constituer une participation citoyenne appropriée (Hendriks 2005, Porsborg Nielsen et al. 2007). Ainsi, en France, l’importation du dispositif « conférence de citoyens », calqué sur le modèle danois déjà bien rôdé³, s’est heurtée à des réticences très marquées. La source principale de ce malaise était sans doute liée au fait que le dispositif était perçu par les acteurs politiques en place comme peu compatible avec la culture politique française : pourquoi faire intervenir des citoyens sans légitimité particulière (parce que sans compétence a priori sur le sujet en discussion et sans délégation), alors que des hommes politiques ont précisément reçu mandat de représenter les citoyens afin d’orienter, en leur nom, les décisions politiques, sur la base de consultation d’experts ?⁴ Ainsi, la question de la légitimité de la participation de simples citoyens à de tels dispositifs de gouvernance délibérative s’est posée de façon cruciale lors de l’organisation de la première conférence de citoyens en France, consacrée aux Organismes Génétiquement Modifiés dans l’agriculture et l’alimentation⁵.

C’est pourquoi cette question est au centre de l’étude que nous proposons ici. On cherchera à prendre au sérieux l’affirmation de Skorupinski *et al*, qui posent que « The very core of consensus conferences is the discursive process, leading to the citizens’ judgement, which follows the encounter

¹ « Conférence de consensus » est la traduction française de *consensus conference*, désignation utilisée essentiellement en contexte anglo-saxon ou en Europe du Nord. L’événement correspondant organisé en France pour la première fois en 1998, et qui fait l’objet de cette étude, a été nommé « conférence de citoyens », en raison notamment des connotations ambiguës, voire négative, du terme de « consensus » dans la culture française (notamment parce qu’il évoque l’idée de « consensus mou », plate-forme d’accord vidée de toute substance) (Bourg *et al.* 2000 : 783).

² Il s’agit du projet « idéal », qui est à la base de la justification du dispositif « conférence de citoyens ». Il est clair qu’à côté de ces objectifs « de papier », la réalisation de tels événements met en œuvre autant de logiques d’acteurs qu’il y a de partis impliqués (experts, politiques, bureaucrates, groupes d’intérêts, militants...), chacune de ces logiques concourant à la réalisation d’objectifs propres et à la défense d’enjeux spécifiques

³ Les premières conférences de consensus organisées au Danemark par le Danish Board of Technology remontent à 1987 (pour une description du modèle danois, voir notamment Grundahl 1995).

⁴ Cette question surgit régulièrement à propos de toutes sortes de dispositifs impliquant la participation de simples citoyens (Levitt 2003), mais fait écho à une attitude particulièrement méfiante en France (Porsborg Nielsen et al., 2007).

⁵ Dans leur article sur la conférence de consensus menée en Belgique en 2003 sur le « genetic testing », Vandenabeele et Goorden (2004 : 210) suggèrent que cette question taraude également les citoyens eux-mêmes, qui s’interrogent sur ce que leur participation peut apporter de spécifique, entre les experts et les décideurs politiques.

of lay panel and experts' panel. » (Skorupinski *et al.* 2007 : 44). C'est donc à partir d'une étude systématique des échanges discursifs entre participants que l'on rendra compte de la façon dont le rôle des citoyens dans la Conférence est défini dès le départ, en regard du rôle conféré aux experts, et de la façon dont ces rôles sont négociés et redistribués au cours des échanges. Cela nous amènera notamment à observer les paires « questions-réponses » au cours de la première table ronde, et à mettre en évidence le caractère problématique de l'interaction entre « profanes » et « experts ». On verra enfin que si la compétence des citoyens à poser des questions pertinentes et « traitables » est parfois remise en cause par les experts, ceux-ci voient en retour critiquer leur exercice de l'expertise, à travers la dénonciation, par les citoyens, de l'absence d'accord parmi les participants supposés produire des avis informés sur la question au cœur de la discussion. On conclura sur la nécessité, au vu de l'observation des échanges entre experts et profanes au cours de la Conférence, de nuancer les bilans immodérément enthousiastes voyant dans cette conférence un espace de dialogue constructif et apaisé entre citoyens ordinaires et experts dans le cadre d'un dispositif visant à l'évaluation participative d'une technologie : les OGM dans l'agriculture et l'alimentation.

II. PRESENTATION DES DONNEES

1. La conférence de citoyens sur les OGM dans l'agriculture et l'alimentation (juin 1998)

La conférence de citoyens sur les OGM dans l'agriculture et l'alimentation s'est tenue en juin 1998 dans les locaux de l'Assemblée nationale. Cette conférence, organisée par l'OPECST⁶, constituait une première dans la vie politique française, puisqu'elle inaugurait en France ce dispositif de concertation déjà testé dans d'autres pays – en particulier, en Europe du Nord et dans les pays anglo-saxons.

L'organisation d'une telle conférence de consensus participe du mouvement plus général observable dans le champ politique français, qui vise à développer des processus de concertation relevant de la démocratie participative, afin de répondre à ce qui est généralement pointé comme une crise de la démocratie représentative à la base de notre système politique (Boy, Roqueplo & Donnet-Kamel 2000, Bourg & Boy 2005, Doury & Lefébure 2006).

L'intérêt majeur de ces données réside dans le fait qu'il s'agit, précisément, d'une première ; il s'agit donc, tant pour les organisateurs que pour les participants, de définir une "version française" de ce type de dispositif institutionnel, quitte à re-négocier cette définition à l'occasion de conférences de citoyens ultérieures. Au sein de ce processus, la présente étude se concentrera sur un moment particulier : l'ouverture et la première table ronde de la conférence des citoyens. Il s'agit du premier moment "public" du dispositif (après les sessions de formation, qui impliquaient uniquement citoyens et formateurs ; cf. plus bas, « organisation séquentielle de la conférence »). Le corpus constitue de ce fait un moment privilégié pour observer les flottements et négociations des normes propres à ce dispositif.

2. L'organisation séquentielle de la conférence

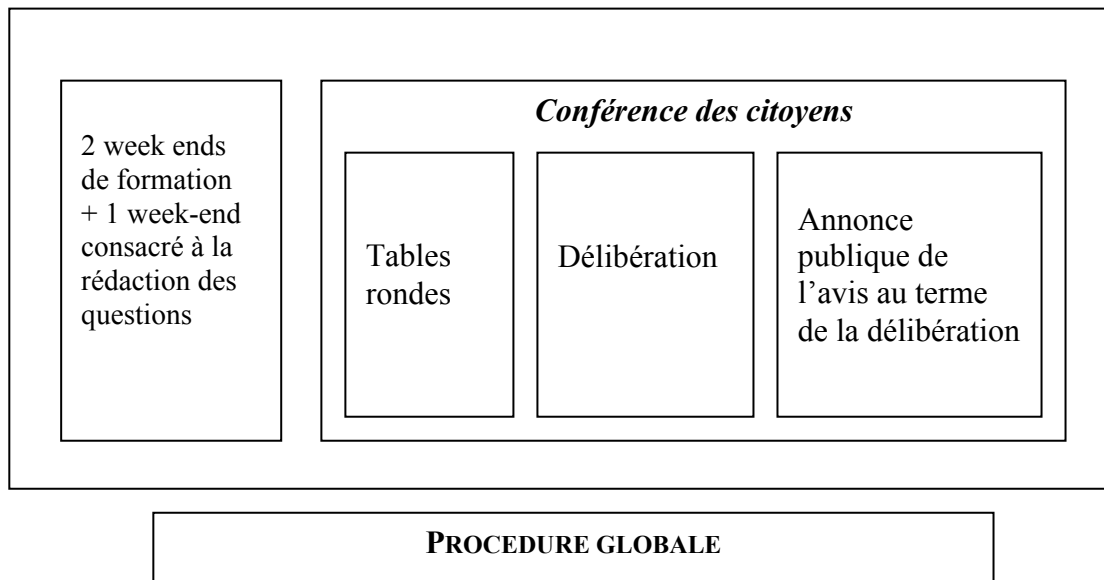
La conférence de citoyens sur les OGM peut elle-même être considérée comme un simple moment au sein d'un processus plus large de concertation – consultations d'experts, auditions privées et publiques, montage de dossiers...

Le dispositif de cette conférence de consensus, largement inspiré des modèles anglo-saxons et d'Europe du Nord, prévoit dans un premier temps deux week-ends de formation au cours desquels les « profanes » sont exposés à des conférences d'experts visant à leur donner les bases techniques nécessaires à l'élaboration d'un questionnaire (3^e week-end préparatoire) à destination d'autres experts⁷ pendant la conférence proprement dite, et à la formulation d'un « jugement éclairé » élaboré, selon les termes de Roqueplo (1997), « en connaissance de cause ».

⁶ Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques.

⁷ "Expert" est à prendre ici au sens large de "a person with relevant knowledge exceeding general knowledge", including representatives of interest or activist groups." (Goven 2003 : 425) ; le terme de "informants" avait été préféré à celui d'experts lors du Publiforum organisé en Suisse en 1999 (Skorupinski *et al.* 2007 : 47).

Au terme de cette formation, est organisée la conférence des citoyens elle-même : sur deux jours, les 14 citoyens ainsi formés posent des questions à des experts qu'ils ont eux-mêmes désignés comme interlocuteurs afin d'éclairer le débat sur des thèmes qu'ils considèrent comme cruciaux. Après ces deux journées de dialogue experts / profanes, les citoyens se retirent pour rédiger un avis exposant la position du groupe de citoyens, ainsi que des préconisations. Le texte ainsi rendu n'a que valeur consultative pour le gouvernement qui est à l'origine de l'organisation de la conférence.



Nous nous attacherons à l'analyse de l'ouverture de la Conférence des citoyens, au cours de laquelle sont définis explicitement les principaux éléments de procédure, ainsi qu'à l'analyse de la première table ronde, qui montre comment les éléments de procédures sont instanciés ou négociés par les participants.

Structure interne des tables rondes

Tel que le dispositif est défini lors de l'ouverture, la conférence s'organise autour d'une succession de cinq tables rondes portant sur des thèmes spécifiques (santé, risques environnementaux, aspects économiques, aspects juridiques, articulation politique / économique). Au sein d'une table ronde, chaque "expert" prend la parole successivement ; il est supposé se présenter, et exposer brièvement (en 5 mn) sa position sur le sujet de la table ronde. Après la succession des brèves interventions des experts est prévu un moment d'échange de questions-réponses. L'animation de cette phase est prise en charge, pour chaque table ronde, par deux citoyens. Ceux-ci se font les porte-parole de l'ensemble des citoyens participant à la conférence, adressent aux experts les questions élaborées collectivement lors des sessions de formation et s'assurent d'obtenir des réponses à ces questions.

3. L'évocation, par les acteurs, de la temporalité "interne" de la conférence

L'évocation, par les participants à la conférence de citoyens, de l'inscription du moment étudié (première table ronde) dans le dispositif global remplit des fonctions différenciées en fonction de la place du locuteur dans le dispositif.

Ainsi, l'évocation, par Jean-Yves le Déaut, président de l'OPECST et, à ce titre, « maître de cérémonie », de « l'avant » (week-ends de formation) lors de la séance d'ouverture emprunte les termes suivants :

Je voudrais d'abord remercier tous les participants à cette première conférence de citoyens qui sont ici présents

aujourd'hui. D'abord vous les quatorze membres du panel **qui avez consacré aujourd'hui un quatrième week-end** au problème **quelque peu aride**, il faut le reconnaître, de l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés dans l'agriculture et dans l'alimentation. (...) Certains doutaient qu'il soit possible de mobiliser aussi longuement (...) des citoyens de tous les jours (...) et de les faire travailler, je sais que vous avez travaillé, monsieur Amoureux qui est l'animateur me l'a dit, **vous avez beaucoup travaillé** (...)

Cette évocation est orientée vers un double objectif :

- *relationnel* : on peut considérer qu'elle réalise un objectif relationnel, dans la mesure où les remerciements constituent autant de rétributions visant à compenser le « coût », temporel et cognitif, assumé par les citoyens (puisque la participation à la conférence a exigé d'eux à la fois disponibilité matérielle et efforts cognitifs) ;
- *symbolique* : à travers l'emphatisation des coûts qu'elle a occasionnés, elle contribue à la valorisation de la Conférence, exploitant la logique de l'argument du sacrifice, qui mesure la valeur de l'objectif poursuivi (participation à la Conférence de citoyens) à l'importance des efforts consentis (quatre week-ends et beaucoup de travail sur un sujet aride) (Perelman & Olbrechts-Tyteca 1988 : 334).

Le Déaut situe ainsi son intervention dans une stratégie d'hôte, qui valorise mutuellement l'occasion par les invités, et les invités par l'occasion.

L'évocation, par les experts au cours de la table ronde, des week-ends de formation (selon des modalités essentiellement allusives), vise à constituer les objets d'accord (informationnels, et non argumentatifs) avec les citoyens du panel (Perelman & Olbrechts-Tyteca 1988 : 38) :

Pr Courvalin

Je voulais revenir sur cette notion de transfert de gènes dans les conditions naturelles **parce que je pense que ça a dû vous être expliqué clairement pendant les réunions que vous avez dû avoir** mais il y a deux types d'informations génétiques [*suit un développement sur ces deux types d'informations génétiques*].

Il s'agit donc, pour eux, de s'assurer des conditions nécessaires à une bonne compréhension de leur discours par les citoyens profanes ; ils construisent ainsi une situation posant centralement la transmission de connaissances spécialisées.

Enfin, *l'évocation, par les experts et le président, de « l'après »* (délibération et élaboration d'un avis) contribue à solenniser les échanges en mettant en avant l'enjeu des tables rondes. Elle renforce la légitimité du rôle joué par les citoyens dans le dispositif (légitimité problématique, on le verra, en raison de l'asymétrie des compétences des participants) ; dans le même temps, elle contraint en partie les modalités des échanges (e.g., en imposant aux experts de rester accessibles, en invitant les citoyens à maintenir leur attention, etc.).

On verra comment ce premier cadrage de l'interaction proposé par les participants à travers l'évocation de l'inscription de la table ronde dans une séquentialité plus large est redoublé ou réorienté par ces mêmes participants dans l'ensemble des données.

III. EN TERMES INTERACTIONNELS, LES ROLES

1. La distribution préalable des rôles

Les modalités de participation des uns et des autres dans le cadre de la Conférence de citoyens, si elles sont en partie négociées entre les interactants, font également sens par rapport à la conception préalable du dispositif par les organisateurs de l'événement, et à ce qui en a été transmis par avance aux participants. Dès les week-ends de formation, les citoyens ont été informés de ce qui serait attendu d'eux lors de la conférence, et ces attentes (formulées en termes de rôles communicationnels et d'objectif ultime) sont rappelées dès le début de la conférence.

Ainsi, lors de la séance d'ouverture, Jean-Yves le Déaut, président de séance et président de l'OPECST, pose le cadre de la conférence, en précisant les objectifs et les modalités. Il propose notamment une répartition des rôles conversationnels qu'il s'attend à voir prendre en charge par les intervenants, établissant par là même deux principales catégories de locuteurs : les citoyens-questionneurs et les experts-exposants-et-répondants :

Jean-Yves le Déaut

[s'adressant aux citoyens] : Vous allez **poser vos questions** aux experts et aux intervenants, vous allez **leur demander de répondre** à vos principales questions.

Toutefois, afin que le débat puisse s'engager sur des bases solides, **ces experts et intervenants vont pouvoir présenter, grâce à un bref exposé liminaire, l'essentiel, cinq minutes maximum** c'est je crois vous qui l'avez demandé, cinq minutes maximum et je serai plus sévère que pendant les auditions d'experts car les cinq minutes ont été huit neuf pour certains, vous allez présenter **l'essentiel des thèses et des arguments que vous souhaitez défendre**. S'adressant en public et en présence de la presse, à des non-spécialistes, les intervenants, c'est-à-dire **vous** [s'adressant aux experts], **devez vous efforcer d'être aussi clairs et aussi synthétiques que possible**, l'exercice étant destiné à faire ressortir les points forts d'un dossier controversé et non à en présenter tous les détails techniques.

Vous devez exposer le plus clairement possible vos positions car il ne faut pas oublier que le panel de citoyens qui est là aura in fine à rendre un avis et des choix entre des opinions et des arguments qui, souvent, sont divergents.

Il y a donc une distribution préalable des rôles qui confirme l'existence de deux catégories principales de participants⁸ : les citoyens sont là pour questionner, puis rédiger un avis ; les experts, pour se présenter, exposer rapidement leur position, puis répondre aux questions des citoyens.

On remarquera que dans l'énoncé des rôles attribués par Le Déaut aux « spécialistes », émerge une spécificité du discours attendu d'un expert (par opposition au discours attendu d'un scientifique) : on attend de lui une *prise de position*, des *opinions*, des *arguments*, et non simplement des énoncés de savoir⁹.

2. L'appropriation des rôles par les participants à la table ronde

Les citoyens

L'observation des comportements interactionnels des citoyens montre que ces derniers affichent le plus souvent leur soumission à ce qui est attendu d'eux (la production d'un questionnement) en privilégiant notamment les tournures interrogatives et en utilisant des caractérisations explicites de ce qu'ils produisent comme *question*, même lorsque c'est en fait un autre acte de langage qui est produit (contestation, accusation)¹⁰ :

Evelyne

Alors nous **la question qu'on se posait** en fait **c'est si** on avait fait des tests sur l'ingestion de multiples produits OGM pour en connaître les effets combinés.

C'est-à-dire en mangeant plein de produits différents issus de produits transgéniques l'ingestion multiple **est-ce que ça** avoir des effets néfastes sur la santé et **est-ce qu'on a fait surtout des tests ?**

(...) **Une autre question aussi** qui suit un petit peu ce que vous venez de nous dire. **On se demandait** donc où en est la recherche sur les OGM à propos de l'utilisation dans d'autres domaines que l'alimentation ? Donc justement ces transferts du monde végétal au monde animal et surtout **s'il y avait** des risques liés à ces expérimentations ou à l'ingérence d'animaux qui auraient été génétiquement modifiés pour notre santé ?

Cette attitude fortement coopérative des citoyens est renforcée par des comportements non-verbaux qui suggèrent leur orientation vers la parole experte et leur attention concentrée (regards soutenus,

⁸ Catégories déjà esquissées au cours des week-ends de formation, auxquels seuls les citoyens du panel étaient supposés assister.

⁹ Le Déaut reprend ici les termes de la note envoyée aux experts sollicités pour participer à la Conférence, note qui spécifiait : « Toutefois, afin que le débat puisse s'engager sur des bases solides, ces experts et intervenants pourront présenter, grâce à un bref exposé liminaire (cinq minutes au maximum), l'essentiel des thèses et des arguments qu'ils souhaitent défendre. »

¹⁰ En cela, les citoyens montrent qu'ils s'alignent avec ce qui est attendu d'eux au regard de la répartition des rôles effectuée par Le Déaut dans son ouverture de la journée, mais aussi au regard des injonctions répétées au cours des séances de formation par le responsable chargé de l'animation du groupe, qui cherchait systématiquement à désamorcer toute réaction critique aux présentations des formateurs en invitant les citoyens à respecter la forme « question », plus « constructive », selon lui, que tout autre mode d'intervention (analyse, critique, contestation...).

avancement du buste, silence pendant les interventions) ; en particulier, on les voit à diverses reprises prendre des notes à l'écoute des exposés des experts ou des réponses qu'ils formulent aux questions des citoyens. Or, l'observation de l'avis rédigé au terme de la conférence par les citoyens montre que le texte reprend des expressions entières utilisées au cours de la conférence par les experts¹¹, ce qui suggère que les citoyens ont introduit dans leur texte final des éléments pris en note au cours des deux journées précédentes.

Les experts

Les experts, de leur côté, affichent également leur bonne volonté en se conformant, parfois même ostensiblement, aux instructions spécifiées par Le Déaut : il leur faut se présenter, présenter dans un bref exposé leur thèse et leurs arguments, enfin répondre aux éventuelles questions des citoyens.

(a) se présenter

Pour illustrer cette orientation ostensible du discours des experts vers les attentes explicitées par le maître de cérémonie, on notera l'utilisation récurrente, par les experts, d'un « donc » introductif qui fait suite à passation de parole par le Président : « je donne la parole à X qui se présente », et qui présente ce qui suit le *donc* comme découlant directement du cadre posé par Le Déaut :

M. Bories

D'accord. Donc Georges Bories. Je suis ingénieur agronome et chercheur à l'INRA, directeur d'un laboratoire dont la préoccupation tient à la sécurité alimentaire mais dans des domaines qui sont différents de ceux qui nous concernent ici aujourd'hui. (...)

M. Chupeau

Donc Yves Chupeau, je suis ingénieur agronome également et je dirige le laboratoire de biologie cellulaire peut-être un des plus gros laboratoires qui concerne les plantes et le génie génétique appliqué aux plantes de l'INRA. (...)

(b) Donner leur position

De même, au terme d'un bref exposé obéissant globalement aux règles de la didacticité (Moirand 1992) et du discours de transmission des connaissances¹², les experts multiplient les marques d'engagement et de prise en charge personnelle des énoncés constituant, selon les instructions de Le Déaut, des *prises de position*, des *thèses* et des *arguments* :

Pr Berche

(...) **Donc pour moi**, l'émergence de bactéries multi-résistantes est due à la pression de sélection essentiellement, la pression de sélection exercée par l'utilisation massive en milieu vétérinaire, **à mon sens**, inconsidérée- des antibiotiques. **Je suis donc, je ne suis pas inquiet** en ce qui concerne la transmission de gènes de résistance par les plantes transgéniques en dehors de deux possibilités (...). A ces deux restrictions près, **je pense que** le danger de transmission d'une résistance à partir des plantes transgéniques reste très faible, qu'il n'est pas nul mais qu'il est très faible, et que le devenir de ces bactéries qui ont reçu le gène de résistance n'a aucun avenir s'il n'y a pas une pression de sélection par les antibiotiques. Je conclurai en disant que, **pour moi, il faut** réglementer l'utilisation des antibiotiques en milieu vétérinaire pour baisser la pression de sélection.

¹¹ Ainsi, les propos du professeur Courvalin, martelant « je voudrais vous convaincre qu'il n'y a aucun gène de résistance qui soit anodin. (...). Encore une fois, il n'existe aucun gène anodin de résistance aux antibiotiques » trouvent un écho dans l'avis des citoyens, qui pose en préambule : « 3°) sachant qu'aucun gène n'est anodin, le risque 0 n'existe pas. ». De façon similaire, lorsque M. Perrot rappelle que « les consommateurs ne sont pas demandeurs d'OGM », il propose un cadre de discussion qui sera repris dans l'avis final sous une forme extrêmement fidèle : « Suite à l'intervention des différents interlocuteurs, nous avons retenu : (...)
— que les consommateurs n'ont jamais été demandeurs d'OGM ».

¹² C'est ici le genre « cours magistral » qui fonctionne globalement comme cadre de référence (Marcoccia 2004), tant pour les experts, en position de production du discours, que pour les formateurs, qui en sont les récepteurs ; en témoigne notamment le fait que ces derniers prennent des notes.

Le rétablissement du lien entre énoncé et énonciateur, grâce à l'utilisation récurrente de *pour moi, à mon sens, je pense que* ou à la mobilisation du lexique des émotions (« je ne suis pas inquiet ») inscrit clairement cette fin d'intervention dans le registre des énoncés d'opinion, et non plus d'énoncés de savoir – la thèse défendue étant ici la préconisation explicite d'une ligne d'action : « **il faut** réglementer l'utilisation des antibiotiques ».

(c) répondre aux questions

Quant au dernier comportement prescrit (répondre aux questions), les experts, une fois de plus, affichent qu'ils s'y attachent en explicitant le caractère réactif de leur intervention, en multipliant les formules du type « je vais essayer de **répondre** à votre question », « je ne sais pas si j'ai **répondu** à cette question », « c'est une excellente question et je crois qu'il faut pas rater la **réponse** », « je voudrais apporter une **réponse** à la question de Madame F. », « pour **répondre** à votre remarque », « je voudrais **répondre** en complément de ce qui vient d'être dit », « je vais essayer de **répondre** de façon simple et courte », etc.

En dehors de ces caractérisations explicites, les experts présentent leurs interventions comme des *réponses* en marquant, par des reprises lexicales, la continuité thématique avec l'intervention précédente d'un citoyen :

Evelyne

(...) Donc une autre question aussi. On avait parlé des risques **d'allergies** justement donc est-ce qu'on peut connaître les risques **d'allergie** d'un OGM **allergénique** ?

M. Bories

Oui, **l'allergénicité** est une propriété de certaines protéines qui sont fabriquées par les plantes et qui survient chez certains individus avec une fréquence heureusement en général assez faible (...)

Michel

Et si vous aviez mis sur le marché un produit qui, **à la longue**, était toxique. Qu'est-ce qui se passerait avec vos dix ans de...

Dr Pasteau

A la longue. Une fois de plus, nous nous ne mettons, je crois qu'il y a quelque chose qu'il faut souligner ici, nous ne mettons pas sur le marché un produit de par notre seule volonté. (...)

(d) les modalités d'intervention

Enfin, invités à produire des interventions courtes et claires, les experts soulignent l'effort produit pour respecter ces préconisations, évoquant leur souci de brièveté (« j'essayerai rapidement », « pour être bref »...) et multipliant les marques de didacticité susceptibles de faire ressortir leur volonté de simplification (« simplement », « si vous voulez », « je vais pas entrer dans le détail pour vous prendre »), ces deux procédés convergeant vers un troisième procédé, de minimisation celui-ci, et souvent illustré par l'emploi de *juste* : « je voudrais juste faire remarquer... », « je voudrais juste noter... », « oui alors juste peut-être quand même ».

3. Activité de contrôle des activités conversationnelles

Par ailleurs, parallèlement à cette bonne volonté affichée de se plier aux rôles attendus, les participants à la table ronde – et en particulier, les citoyens – exercent un contrôle sur la façon dont l'autre catégorie de participants répond ou non à ce qui lui est demandé.

(a) *Soyez clairs...*

En particulier, le respect de la contrainte de clarté et d'intelligibilité qui pèse sur le discours des experts est considéré comme problématique, tant par les citoyens que par le président de séance.

Ce dernier interrompt ainsi M. Chupeau lors de son exposé :

M. Chupeau

Et en regard de ces dix puissance quinze micro-organismes, une plante entière annuelle pour fonctionner a besoin de dix puissance neuf cellules. On considère qu'un maïs adulte, c'est dix puissance neuf cellules.

M. Le président

Juste, dix puissance quinze c'est un million de milliards et dix puissance neuf c'est un milliard. Je sais pas si tout le monde savait.

M. Chupeau

Excusez-moi mais cinq minutes c'était... bref. (...) Donc l'autre chiffre que je voulais donner aujourd'hui c'est que on dénombre de l'ordre de dix puissance sept, dix millions de bactéries par centimètre carré de feuille. (...) on considère aujourd'hui qu'il y a dix puissance six, un million de bactéries résistantes à la canamicine par gramme de matière fraîche de feuille consommée.

Le mode d'expression des grandeurs choisi par M. Chupeau est relevé comme contrevenant à la contrainte de clarté imposée aux intervenants, et le président en propose une reformulation qu'il présente comme plus parlante pour le public non averti (citoyens, public et journalistes). Ce faisant, il se pose comme garant du respect des consignes énoncées en ouverture, et, anticipant sur une éventuelle incompréhension des citoyens, leur évite d'avoir à demander eux-mêmes un éclaircissement, ménageant par là même leur face. Il ébauche ainsi une forme d'alliance avec les citoyens dans la mesure où il n'hésite pas à se livrer, à leur bénéfice, à une critique implicite de l'attitude des experts (ou, on le verra, à multiplier des directifs à leur rencontre). Cette mise au point est suivie d'effets sur les modalités discursives adoptées par M. Chupeau, puisque, dans la suite de son exposé, il double systématiquement l'utilisation de la formule (dix puissance sept, dix puissance six) par sa traduction numérique (dix millions, un million).

On observe le même type de dynamique dans la séquence suivante (initiée par Marc Planche, un citoyen), qui survient après des échanges serrés entre experts :

Marc

Excusez-moi d'intervenir mais **je souhaiterais recentrer un petit peu le débat. J'ai l'impression qu'on est en train de rentrer dans un débat entre professeurs avec des expressions**, avec des mots, des termes qui sont certes nécessaires à l'élaboration du débat mais **pour lequel nous avons parfois**, enfin en tout cas c'est mon propre sentiment, **un petit peu de mal à suivre. Donc je demanderai si possible à tous les intervenants de se mettre peut-être un petit peu plus à notre portée**, même si nous avons eu une formation, il n'est pas toujours évident de rentrer dans les débats. Je vous remercie.

M. le Président

Je disais la même chose à Monsieur Amoureux au même moment on avait l'impression quand même un peu d'un décalage entre les deux groupes donc essayez de répondre de la manière la plus simple possible parce que c'est de cette manière-là qu'on arrivera à expliquer. Et c'est ce que je disais tout à l'heure, les questions elles sont complexes et il faut essayer de les simplifier parce que le débat est compliqué. Donc qui est-ce qui ? Monsieur Panoff avait demandé la parole et puis après si vous voulez souhaitez poser d'autres questions.

M. Panoff

Je me rappelle plus pourquoi je voulais intervenir

Evelyne

Moi je me souviens. Donc une question aussi. On avait parlé des risques d'allergie justement donc est-ce qu'on peut connaître les risques d'allergie d'un OGM allergénique ?

Le rappel à l'ordre des experts par le citoyen Marc¹³ est adouci par l'emploi de multiples procédés de politesse : production d'excuses (« excusez-moi d'intervenir ») et de remerciements (« je vous remercie »), désactualisation temporelle et modale (« je souhaiterais », « je demanderai »), modalisation (« j'ai l'impression »), structures concessives (« qui sont certes nécessaires... mais », « même si nous avons eu une formation »), minimisation (« parfois », « un petit peu de mal »), conditionnalisation de la requête (« si possible »).

Même si ces multiples précautions témoignent d'une forme d'insécurité de la part du locuteur, le simple fait qu'il ait produit cette requête, qui associe critique et injonction, peut être considéré comme un succès au regard de tout le travail fait en amont de la conférence par les organisateurs pour

¹³ Ce rappel à l'ordre porte à la fois sur la clarté des propos (demande de simplification) et sur une dérive du cadre participatif (au lieu de s'adresser aux citoyens, les experts sont accusés de « faire salon » entre eux).

persuader les citoyens de l'importance de leur mission et de la légitimité de leur présence, malgré leurs faibles connaissances sur le sujet et l'absence de mandat officiel en faisant des représentants du peuple.

La revendication de Marc est d'ailleurs validée par la production, par Le Déaut, d'une intervention co-orientée, redoublant sa requête (« essayez de répondre de la manière la plus simple possible »). Ce « recentrage » du débat provoque une forme de désarticulation de l'interaction, le président perdant momentanément le fil du jeu des tours de parole (« donc qui est-ce qui... »), et l'expert invité à s'exprimer ne sachant plus sur quoi il est attendu ; c'est Evelyne, citoyenne chargée avec Michel de l'animation de cette table ronde, qui reprend les choses en main (« moi je me souviens »), et relance les discussions par le rappel de la question en discussion.

(b) ... et concis

L'autre aspect de l'interaction qui fait l'objet d'un contrôle permanent est le respect des temps de parole dans la première phase (succession des exposés des experts). Ce contrôle est assuré exclusivement par le président de séance, qui joue ostensiblement son rôle de minuteur :

[séance d'ouverture] **cinq minutes maximum et je serai plus sévère** que pendant les auditions d'experts car les cinq minutes ont été huit neuf pour certains »

[table ronde, s'adressant au Pr Berche à qui il vient de donner la parole :] **cinq minutes hein**

[passation de tour entre M. Bories et M. Chupeau :] merci beaucoup monsieur Bories, je voudrais maintenant donner la parole à Monsieur Chupeau **pour également cinq minutes là vous respectez c'est bien**

[à la fin de l'exposé de M. Chupeau :] Merci. **Vous aviez encore 25 secondes.**

[après les exposés, avant de passer la parole aux citoyens :] Bien merci beaucoup. Donc **je crois que les temps ont été respectés** maintenant à vous la parole.

Au-delà de l'intérêt objectivable que peut avoir Le Déaut, président de séance, à faire respecter l'ordonnancement chronologique de la journée, et pour cela à contrôler les temps de parole, les formulations choisies (« je serai plus sévère », « là vous respectez c'est bien »...) suggèrent qu'il s'agit également d'un moyen pour construire les rapports de force entre participants, la parole des experts étant mise en scène comme une parole sous contrôle, et ses auteurs étant d'une certaine façon infantilisés à travers les menaces ou félicitations qui leur sont adressées.¹⁴

(c) appropriation thématique

Enfin, le dernier point qui fait l'objet de contrôle dans la première table ronde est la question de l'appropriation thématique des interventions (des questions par rapport au sujet de la table ronde, des réponses par rapport aux questions).

Ainsi, au cours de la première table ronde, centrée sur les conséquences de la consommation d'Organismes génétiquement modifiés pour la santé de l'homme, la citoyenne Evelyne pose la question des herbicides et annonce que la question suivante portera également sur ce sujet, ce qui donne lieu à une négociation sur l'appropriation thématique de la question au regard du thème annoncé de la table ronde :

Evelyne

En fait nous ce qu'on demandait c'est une alternative, est-ce qu'il y a une alternative dans le sens où il n'y a plus d'herbicide tout autour qui peut fonctionner ? Nous c'est ce qu'on voulait savoir, est-ce qu'il y a une autre alternative et justement et la question suivante bon se rapporte aussi à ça.

Dr Pasteau

Je ne voudrais pas monopoliser la parole, Monsieur Chupeau vous pouvez peut-être répondre à cette question.

M. le Président

Oui alors juste peut-être quand même parce que on aura une table ronde environnement, je veux pas influencer qui va traiter (*inaudible*) y répondre peut-être assez rapidement et se concentrer, il nous reste du temps parce qu'on a commencé en retard encore, et se concentrer peut-être sur les questions de santé d'abord.

¹⁴ En revanche, la parole des citoyens, certes moins importante quantitativement, n'est à aucun moment soumise à de telles pressions.

Evelyne

Oui mais dans la mesure où nous quand on a préparé nos questions ça rentrait là donc après c'est vrai que peut-être on n'en reparlera pas donc c'était important aussi d'en parler maintenant

M. le Président

Oui non mais vous avez raison. D'accord d'accord. Monsieur Chupeau.

M. Chupeau

C'est une excellente question et je crois qu'il faut pas rater la réponse. Vous avez parfaitement raison de poser cette question. Il faut l'élargir. (...)

L'invitation, par le président de séance, à répondre à la question d'Evelyne est assortie de l'expression d'une réserve sur son appropriation thématique, puisque Le Déaut suggère qu'on la traite rapidement, quitte à y revenir lors de la table ronde suivante, et que les discussions se centrent davantage sur les questions de santé, thème prévu de la première table ronde. La réaction de Evelyne met en place une résistance assumée à la critique : marqueur adversatif (*oui mais*), mise en place d'un collectif d'opposition (*nous quand on a préparé...*), double justification (préparation antérieure + caractère incertain de l'évolution ultérieure des thèmes), réaffirmation de la pertinence de la question (*c'était important aussi d'en parler maintenant*). Elle remporte d'ailleurs sans difficulté la négociation, puisque le président de séance s'aligne immédiatement sur sa position, multipliant les marqueurs explicites de ralliement (*oui non mais vous avez raison. D'accord d'accord.*), et que l'intervenant suivant prend la peine de confirmer l'intérêt et l'importance de la question (*c'est une excellente question et je crois qu'il faut pas rater la réponse*) – quitte, on le verra, à marquer immédiatement après son caractère insatisfaisant.

Une question du citoyen Michel fera l'objet de la même réserve de la part du président de séance

M. Le Président

Je pense qu'on abordera encore cette question dans la deuxième table ronde Monsieur M. [Michel] tout à l'heure également. Mais vous posez vous essayez de répondre rapidement à cette question, Monsieur Panoff a demandé la parole

sans qu'elle ne fasse l'objet d'un « rattrapage » par une justification du citoyen lui-même, ou de l'expert qui y répond (puisque celui-ci confirme même son inadéquation thématique : *J'essaierai rapidement même si on est un petit peu en effet à côté du problème de santé*). Même remarque à l'adresse de la citoyenne Mireille, dont la question obtient une réponse préfacée d'une critique :

Dr Pasteau

Oui c'est à moi, ce qui me désole c'est que on m'a placé là plutôt comme expert santé et vous me posez une question qui n'a pas de rapport avec la santé. Bon. Je vais essayer de répondre à votre question.

Les trois exemples précédents montrent bien que les questions secondaires prévues par les citoyens à la suite des exposés des experts posent problème du point de vue de leur adéquation au thème de la table ronde. Ce fait est souligné tant par le président de séance que par les experts eux-mêmes ; mais la mise en cause des questions visées reste quand même partielle, puisqu'elle ne va pas jusqu'à contester leur droit à obtenir une réponse.

Le contrôle peut s'exercer enfin sur l'appropriation des réponses qu'ils apportent aux questions des citoyens. Il peut être le fait des citoyens eux-mêmes, ou du président de séance, qui agit alors au bénéfice de ces derniers, comme dans l'exemple suivant :

M. le Président

Est-ce que l'on sous-estime vous avez toujours pas répondu, donc si quelqu'un peut dire est-ce que, c'est une question précise, est-ce qu'on sous-estime les risques, et je crois que c'est important d'y répondre alors Monsieur Courvalin et Monsieur le Professeur Berche.

L'explicitation du manquement de l'expert à son devoir de réponse (*vous avez toujours pas répondu*), ainsi que l'émphasisation de l'enjeu (*je crois que c'est important d'y répondre*) soulignent l'évaluation négative de son comportement.

L'exigence de réponse, lorsqu'elle est rappelée par les citoyens, est adoucie par le recours à des procédés indirects. On observe ainsi qu'une question qui n'obtient pas de réponse satisfaisante est

susceptible de revenir trois fois sur le devant de la scène, dans la bouche du même citoyen, ou d'un autre qui vient à la rescousse :

Mireille

Dans l'éventualité où les herbicides ne seraient plus efficaces, quelle solution alternative les scientifiques pourraient-ils apporter ?

Mireille

[inaudible] monopole du marché des herbicides. Est-ce que vous avez une solution de rechange ?

Evelyne

En fait nous ce qu'on demandait c'est une alternative, est-ce qu'il y a une alternative dans le sens où il n'y a plus d'herbicide tout autour qui peut fonctionner ? Nous c'est ce qu'on voulait savoir, est-ce qu'il y a une autre alternative (...)

Si le rappel à l'ordre des experts dans leur rôle de répondant reste courtois (répétition, utilisation de désactualisateurs temporels : *nous ce qu'on demandait...*, *nous ce qu'on voulait savoir...*), l'exigence de réponse reste ferme, malgré la contestation ponctuelle de l'adéquation thématique des questions à la table ronde par les experts et le président.

Ainsi, les activités de contrôle du bon comportement interactionnel que les participants à la première table ronde exercent les uns sur les autres jouent globalement au bénéfice des citoyens, qu'elles portent sur l'exigence de clarté, de concision ou d'appropriété thématique. La pression qui pèse sur leurs prises de parole est moindre ; par ailleurs, le président de séance fait en quelque sorte coalition avec eux¹⁵ pour exiger des experts qu'ils se soumettent aux exigences, exprimées ou supposées, des citoyens.

4. Introduction de rôles non-prévus et réaction à ces rôles

Par ailleurs, en dehors des rôles prévus par le dispositif et ostensiblement assumés par les participants, et des activités de contrôle qui s'y attachent, on observe l'émergence d'activités communicatives pas nécessairement proscrites, mais en tout cas pas prescrites non plus par les organisateurs de la conférence. Il s'agit essentiellement, pour les citoyens, d'une activité critique de mise en accusation d'un expert, et, pour les experts, d'une activité de prise de position vis-à-vis des thèses et arguments exprimés par les autres experts au cours de la table ronde.

Mise en cause d'un expert par un citoyen

Le phénomène que l'on s'apprête à pointer ici est marginal, dans la mesure où il est le fait d'un seul des citoyens, Michel, et s'adresse à un seul des experts : le Dr Pasteau. Il fait cependant sens dans la présente analyse, dans la mesure où il est repris par les discussions ultérieures sur le statut d'expert, comme on le verra plus bas.

Le discours critique, voire polémique, que Michel adresse au Dr Pasteau peut être considéré comme une réaction aux modalités atypiques de l'auto-présentation faite par Pasteau :

Dr Pasteau

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je m'appelle Stéphane Pasteau, je docteur vétérinaire, docteur en biologie moléculaire et cellulaire. J'ai travaillé au CNRS puis à l'institut Pasteur de Lille, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire avant de rejoindre la Société Monsanto en tant que coordinateur scientifique pour les biotechnologies végétales. Permettez-moi de vous dire, **au nom de ma société**, que je suis très heureux de participer à cette conférence de citoyens qui est un événement sans précédent en France. La volonté de **notre société** a toujours été (...). Je vous remercie donc aujourd'hui de **nous** donner l'occasion d'exprimer **notre** conviction (...). Juste quelques mots sur **notre société**. Monsanto est une société américaine centenaire (...). [Conclusion] : (...) permettent d'affirmer, je crois, que les produits commercialisés présentent toutes les garanties en matière de sécurité pour l'Homme. Merci.

¹⁵ Cette coalition était prévisible dès la séance d'ouverture, au cours de laquelle le président, tendait à minimiser son rôle (*je ne suis ici qu'en tant que président de séance pour veiller au bon déroulement de la réunion*), mettant la parole des experts sous contrôle (*j'aurai simplement le rôle de dire à quelqu'un vous n'avez pas répondu à la question qui était posée et d'être président de séance*) au service des citoyens (*je m'abstiendrai d'intervenir sur le fond du débat (...) dont la responsabilité vous appartient et à vous seuls*).

Cette intervention rompt avec les autres discours d'experts exprimés jusqu'alors par le fait qu'elle se présente comme une parole collective d'un employé s'exprimant explicitement au nom de sa société (en témoigne en particulier l'utilisation du pronom de première personne du pluriel, ainsi que l'explicitation de cette fonction de porte-parole par l'expression « au nom de... »). Or, l'intervention de Pasteau est un discours hybride, entre *discours promotionnel* (« Monsanto est une société américaine centenaire (...) La société Monsanto intervient dans trois domaines d'activité dans lesquels nous avons été à l'origine de découvertes majeures », etc.) et *discours de préconisation* (voir la conclusion de l'extrait cité). C'est sans doute cette ambiguïté qui suscite un malaise chez certains auditeurs, dont Michel, dont la première intervention, qui interpelle le Dr Pasteau, présente une tonalité polémique marquée :

Michel

Est-ce que le bon le but recherché est évidemment de produire plus, ça c'est indéniable, ou de produire avec disons certains semenciers disons plus forts que d'autres et qui veulent se mettre en position de force comme la publicité de Monsieur a voulu le montrer. Mais est-ce que l'avantage dans un premier temps qui va être peut-être confortable ne va pas être détruit disons par justement cette passation disons des gènes à d'autres plantes qui indiscutablement va se faire, **même si vous êtes pour le moment très très persuadé disons par vos petites expériences très limitées dans l'espace**, pour le moment être persuadé disons qu'il n'y ait pas de transmissibilité d'ADN ?

Son intervention témoigne de la lecture qu'il a faite de la présentation de Pasteau comme discours publicitaire, reflétant avant tout des rapports de force dans un champ économique, et non une recherche concluante sur l'impact des biotechnologies. Il en arrive même à remettre en cause le caractère probant des recherches menées par Monsanto, relativisant la conviction profonde qu'il veut bien reconnaître à Pasteau (*même si vous êtes pour le moment très très persuadé...*) et minimisant doublement ses expériences (*vos petites expériences très limitées dans l'espace*). La réponse de Pasteau tend à ignorer la mise en cause portée par la question, et à en proposer une reformulation qui la neutralise :

Pasteau

Si je comprends bien la question que vous me posez c'est, **vous avez l'air d'être d'accord** sur le fait qu'il y a des bénéfiques aujourd'hui. Donc là je vais peut-être pas revenir sur cette question. Si votre question est : que pouvons-nous garantir sur la sécurité de ces aliments dans dix ans, dans vingt ans, c'est un petit peu votre question je crois, je crois qu'il faut souligner plusieurs points. Le premier, on ne peut pas prévenir ce qu'on ignore. (...)

La stratégie de recherche d'accord vise de toute évidence à désamorcer l'orientation polémique proposée à l'échange par le ton de la question de Michel ; pourtant, lorsqu'il reprend la parole, ce dernier n'emboîte pas le pas à Pasteau, et persiste dans la contestation :

Michel

On en est d'accord ça. Vous n'allez pas plus fort dans le temps que, Monsanto n'est pas plus fort dans le temps que d'autres, il n'y a pas de problème, mais le problème il est pas là, il est surtout disons dans le fait que vous donniez ce mieux un avantage à une forme de plante qui automatiquement aura un avantage et va disons certainement peut-être pas détruire les autres mais disons donner une faiblesse aux autres et pourquoi pas une mondialisation disons d'une certaine plante, pourquoi pas ?

Michel fait écho à la stratégie de Pasteau en posant un accord entre eux, mais il extorque à son interlocuteur un objet d'accord (le fait que Monsanto ne peut pas plus que les autres garantir l'innocuité à terme des produits qu'il commercialise) qu'il ne lui a pas réellement concédé – ou du moins pas dans ces termes. Par ailleurs, l'utilisation d'expressions comme « on en est d'accord » pose une forme d'égalité entre les interlocuteurs, alors que le recadrage (« le problème il est pas là ») met Michel en position de celui qui maîtrise les enjeux du débat – donc en position haute. Enfin, mettant en place une scénarisation qu'il pose comme probable (*automatiquement, certainement*), il revendique un point de vue personnel dans la discussion, au même titre que les experts convoqués.

Activité argumentative prise en charge par un citoyen

Par ailleurs, sans aller, comme Michel, jusqu'à une mise en cause des experts en tant que tels, d'autres citoyens prennent en charge une activité argumentative qui les amène à se confronter, symétriquement sinon à égalité, avec eux. C'est ce que fait Claire, à la suite d'une intervention de Chupeau posant que

les biotechnologies se situent en réalité dans la continuité de, et non en rupture avec, les processus classiques d'évolution (« nous sommes tous les OGM », « la vie est un brassage de gènes ») :

Claire

Excusez-moi de vous couper là parce que vous parlez d'OGM on est des OGM mais nous c'est quelque chose de naturel, c'est la nature fait ces choses. Là, on parle d'OGM, on parle bien de choses qui sont modifiées par l'humain, qui sont transformées. Il faut pas mélanger un humain qui est un OGM nous ok on se modifie avec l'âge, ça c'est un fait, mais c'est quelque chose de naturel. Là on parle aujourd'hui d'OGM de choses qui sont modifiées par l'Homme. Il ne faut pas mélanger.

Cette fois encore, Claire, utilisant une structure concessive, affirme son accord avec son interlocuteur sur les transformations de l'humain qui permettent de dire « on est des OGM » (ce qui, une fois de plus, la pose à égalité avec lui, un inférieur n'étant autorisé à manifester ni son accord, ni son désaccord), mais confirme son opposition sur d'autres aspects de la question. Comme Michel, elle propose un recadrage du débat, en se livrant cette fois à une critique des catégories en discussion (les OGM qui sont le fruit d'une évolution naturelle ; les OGM qui sont le résultat d'une action humaine) par l'utilisation d'un *distinguo* : « il faut pas mélanger ». Or, édicter les règles de bonne conduite argumentative, c'est un autre moyen de se mettre en position haute dans le débat.

Positionnement des experts les uns par rapport aux autres

De leur côté, et contrairement aux citoyens, les experts, on l'a vu, sont, dès le départ, invités à prendre position dans le débat et à étayer leur thèse au moyen d'arguments. Si des instructions leur sont données concernant la structure de leurs interventions (présentation, exposé, prise de position), en revanche rien ne spécifie la façon dont ces interventions doivent s'articuler entre elles. On observe une évolution de l'exposition des experts, d'une succession de prises de positions indépendantes, à des prises de positions polémiques prenant plus ou moins explicitement pour cibles les autres experts. L'ensemble débouche sur des interactions argumentatives serrées, qui mobilisent des interventions complexes affirmant des convergences ponctuelles sur les faits, tout marquant des désaccords sur leurs conséquences.

De ce point de vue, c'est essentiellement l'intervention de Courvalin qui marque la fin de la succession d'exposés indépendants, pour faire la place à des interventions s'appuyant sur les propos tenus antérieurement par les autres intervenants. Dans l'exemple suivant, Courvalin utilise une adresse directe aux citoyens et exprime sa thèse par un énoncé négatif (*je voudrais vous convaincre qu'il n'y a absolument aucun gène de résistance qui soit anodin*) qui suggère qu'on a affaire à une négation polémique (en réponse à un énoncé reconstructible comme : « certains disent qu'il existe des gènes de résistance anodins ») :

Positionnement des experts les uns par rapport aux autres

Professeur Courvalin

Et en fait, je voudrais vous convaincre **qu'il n'y a absolument aucun gène de résistance qui soit anodin** et il n'y a aucun gène de résistance qui est (inaudible).

Le discours adverse ainsi reconstruit est identifiable comme celui de Chupeau, un intervenant précédent, qui qualifiait les marqueurs de résistance aux antibiotiques de « traceurs extrêmement intéressants » ; les qualifications extrêmement négatives dont Courvalin affuble ces marqueurs (*d'aucune utilité, parfaitement malvenus, parfaitement inutiles, ...*) ont donc une dimension polémique forte. Chez Courvalin, les reprises disqualifiantes de discours que viennent de tenir les autres experts, doublées de l'adresse aux citoyens, dessinent une recherche d'alliance, avec les profanes et contre les autres experts favorables aux OGM :

Professeur Courvalin

On [= Chupeau] vous a parlé de la prévalence de ce gène (50 % chez les bactéries commensales du tube digestif, c'est-à-dire des bactéries non toxiques, non pathogènes pour l'Homme), **mais** son incidence dans les bactéries qui causent les diarrhées chez l'Homme ou qui causent des maladies chez l'Homme est bien moindre.

Alors c'est vrai qu'il a pas été documenté **comme l'a dit Patrick Berche**, cela n'a pas été démontré au labo **mais** il faut comprendre que c'est un système qui a été également très peu étudié.

D'une façon générale, si on s'intéresse aux modalités d'expression du désaccord entre experts, on s'aperçoit que, quelle que soit l'importance du désaccord, la critique est souvent adoucie par quelque chose comme une solidarité professionnelle, ainsi que le suggère l'échange suivant, entre Pasteau et

Pasteau

Dans la nature, il n'y a pas de mauvaise herbe et je crois qu'on n'utilise pas un herbicide comme celui commercialisé par notre société de façon large à l'extérieur des champs cultivés

Chupeau

Alors pour le Roundup, c'est vrai que le produit est généralement considéré comme un excellent produit, **contrairement à ce que vient de dire mon collègue de Monsanto**, ce produit est utilisé sur les jachères, ce produit est utilisé dans la nature entre guillemets et très largement utilisé.

L'évaluation positive du produit vendu par la firme employeuse de Pasteau (*c'est vrai que le produit est généralement considéré comme un excellent produit*), ainsi que la désignation de Pasteau par l'expression « *mon collègue de Monsanto* », adoucissent la contradiction ferme que Chupeau apporte à ses propos (*contrairement... ce produit est utilisé dans la nature (...) et très largement utilisé*).

En bref, cette analyse des activités conversationnelles prises en charge par les participants à la première table ronde fait apparaître deux mouvements contraires. Du point de vue de la distribution et de la mise en œuvre des rôles prévus par le dispositif institutionnel, on peut souligner qu'elle renforce nettement la distinction entre citoyens et experts : les citoyens posent des questions, ce qui les met en situation de déficit de savoir à combler ; les experts y répondent, et on attend donc d'eux qu'ils puissent combler les lacunes des citoyens. En revanche, la prise en charge, par les citoyens, d'un discours à l'adresse des experts, et l'amorce d'une discussion argumentative entre experts, rétablissent une forme de communication symétrique et introduisent de possibles recompositions des camps, qui font émerger des alliances inédites entre certains experts et certains citoyens parfois contre d'autres experts.

IV. LES ENCHAINEMENTS QUESTION-REPOSE : UN LIEU DE MANIFESTATION DE L'ASYMETRIE DES COMPETENCES

Les rôles de citoyens-questionneurs et experts-répondants étant posés et assumés par les participants à la première table ronde, une analyse plus fine des enchaînements question-réponse met en évidence, au-delà d'un apparent consensus sur le cadre interactionnel proposé, des difficultés réelles dans sa mise en œuvre. Ainsi, dans la grande majorité des cas, les questions des citoyens sont suivies, non pas directement par une réponse, mais par des hésitations, expressions de doute, reformulations, qui les désignent comme problématiques¹⁶.

Ainsi, dans l'exemple suivant, que nous proposons plus haut comme confirmant positivement le citoyen-questionneur dans son rôle, l'évaluation positive de la question est quand même immédiatement suivie par un traitement qui vise à la transformer en lui donnant un focus plus large :

Evelyne

En fait nous ce qu'on demandait c'est une alternative, est-ce qu'il y a une alternative dans le sens où il n'y a plus d'herbicide tout autour qui peut fonctionner ? (...)

¹⁶ On peut rapprocher ces observations des remarques faites par Skorupinski et al. (2007), qui évoquent l'insatisfaction parfois manifestée par les experts face aux questions qui leur sont adressées par les citoyens lors du Publiforum organisé en Suisse en 1999.

M. Chupeau

C'est une excellente question et je crois qu'il faut pas rater la réponse. Vous avez parfaitement raison de poser cette question. Il faut l'élargir. Ce qui est en cause, ce n'est pas simplement le flux de gènes, la question doit être examinée globalement. Alors pour le Roundup (...) la réflexion doit donc porter sur l'utilisation du produit plus que sur les gènes qui peuvent circuler.

En dépit de l'évaluation positive explicite de la question d'Evelyne au début de son intervention, M. Chupeau la marque immédiatement comme insatisfaisante en l'état, puisqu'il pose la nécessité de l'élargir en multipliant les déontiques (*il faut...*, *la question doit être examinée globalement, la réflexion doit donc porter...*).

Le plus souvent, les procédés qui stigmatisent la question comme problématique apparaissent hors de toute évaluation positive préalable. C'est ce qu'on peut voir dans l'exemple suivant, constitué d'une question du citoyen Georges, et d'une réponse du Dr Pasteau :

Georges

Oui moi Messieurs, la question qui me vient tout de suite à l'esprit quand vous invoquez des problèmes de précaution, des problèmes qui sont liés aux marqueurs avec les gènes de résistance à ceci ou à cela, est-ce qu'on pourrait pas, est-ce qu'il n'existe pas à l'heure actuelle au niveau de la recherche, est-ce qu'on peut pas envisager de programmer la mort du gène qui pose problème ? C'est-à-dire est-ce qu'on ne peut pas programmer la durée de vie du gène marqueur de résistance par exemple aux antibiotiques, ce qui permettrait d'un seul coup, comme le Professeur Courvalin l'a dit, ce gène n'a plus rien à voir, il n'est plus du tout utile dans le produit final, est-ce qu'il est possible dans le point de vue scientifique d'envisager la disparition de ce gène à partir du moment où il n'est plus utile ? (...)

Dr Pasteau

Je vais essayer de répondre de façon simple et courte. Première chose, il faut bien comprendre qu'on ne peut pas enlever les gènes de résistance aux antibiotiques dans les plantes aujourd'hui qui sont commercialisées. Ça c'est pas possible. Maintenant si votre question, c'est ce que j'essayais de dire tout à l'heure, on a aujourd'hui on est en train d'évaluer des méthodes qui nous permettent qui vont nous permettre dans l'avenir d'enlever, de provoquer l'excision comme on dit, de ce gène de résistance aux antibiotiques quand on est obligés de l'utiliser, une fois que la plante a été développée. Ça ce sont des méthodes qui existent sur le papier, qui existent en laboratoire, que nous sommes en train d'évaluer et qui, très certainement, seront applicables dans un, deux ou trois ans.

La préface de la réponse de Pasteau (*je vais essayer de répondre de façon simple et courte*) suggère la difficulté de sa tâche, souligne la nécessité d'adaptation à son interlocuteur (et donc l'asymétrie des savoirs) et pointe sa bonne volonté. Il propose ensuite une première interprétation de la question de Georges (peut-on, *dans les plantes déjà en circulation*, « supprimer » les gènes marqueurs de résistance aux antibiotiques ?), à laquelle il répond par une réponse négative catégorique (*il faut bien comprendre que (...) c'est pas possible*). Il en propose ensuite une seconde interprétation (même question, mais à propos des plantes que l'on est en train d'élaborer), à laquelle il répond plus positivement – ce qui revient à conférer un degré de pertinence à cette interprétation de la question de Georges ; le problème étant qu'il suggère que sa question avait déjà reçu une réponse dans ses interventions précédentes (*c'est ce que j'essayais de dire tout à l'heure*), ce qui remet en cause, sinon la compétence, du moins la concentration de Georges.

On observe le même flottement après la question posée par Michel (question atypique, on l'a vu, par sa dimension accusatrice) :

Michel

Est-ce que le bon le but recherché est évidemment de produire plus, ça c'est indéniable, ou de produire avec disons certains semenciers disons plus forts que d'autres et qui veulent se mettre en position de force comme la publicité de Monsieur a voulu le montrer. Mais est-ce que l'avantage dans un premier temps qui va être peut-être confortable ne va pas être détruit disons par justement cette passation disons des gènes à d'autres plantes qui indiscutablement va se faire, même si vous êtes pour le moment très très persuadés disons par vos petites expériences très limitées dans l'espace, pour le moment être persuadés disons qu'il n'y ait pas de transmissibilité d'ADN ?

M. le Président

Oui. Qui est-ce qui veut intervenir ? A chaque fois vous pouvez intervenir si vous êtes pas d'accord avec ce qui vient d'être dit.

Michel

Pour résumer, dans le temps disons est-ce que cet avantage qui, dans un premier temps, est un avantage va pas se transformer disons véritablement en aucun avantage ?

Dr Pasteau

Si je comprends bien la question que vous me posez c'est, vous avez l'air d'être d'accord sur le fait qu'il y a des bénéfiques aujourd'hui. Donc là je vais peut-être pas revenir sur cette question. **Si votre question est** : que pouvons-nous garantir sur la sécurité de ces aliments dans 10 ans, dans 20 ans, **c'est un petit peu votre question je crois**, je crois qu'il faut souligner plusieurs points.

L'intervention du président après la première question de Michel est sans doute rendue nécessaire par le fait qu'aucun expert ne manifeste sa volonté de prendre la parole, et qu'un court blanc s'ensuit. La sollicitation d'une réponse par Le Déaut affirme la possibilité d'une réaction négative (*vous pouvez intervenir si vous n'êtes pas d'accord*), ce qui catégorise l'intervention précédente comme susceptible de faire l'objet de contestations. Devant l'absence de candidat à la réponse, Michel est amené à reformuler sa question et en gomme la dimension polémique. Dans sa réponse, Pasteau commence par une réserve sur l'intelligibilité de la question (*si je comprends bien la question que vous me posez*), puis en propose une reformulation conditionnelle (*si votre question est (...), c'est un petit peu votre question je crois*). Le contraste entre le style des questions (hésitations, ruptures syntaxiques, multiplication des « disons » chez Michel, syntaxe fluide, inversion verbe-sujet dans les formes interrogatives, précision des formulations chez Pasteau) participe également à la disqualification du citoyen comme questionneur.

Dernier exemple, afin de souligner le fait que les enchaînements, par les experts, sur les questions des citoyens se font souvent « dans la douleur » : l'intervention de Claire, citée plus haut et invitant à distinguer entre les modifications spontanées et les mutations génétiques délibérément provoquées par l'homme provoque un moment de flottement, voire de gêne, marqué par des silences, l'énoncé incomplet de Chupeau, et le désistement des répondants potentiels :

Extrait (18)

Claire

Excusez-moi de vous couper là parce que vous parlez d'OGM on est des OGM mais nous c'est quelque chose de naturel, c'est la nature fait ses choses. Là, on parle d'OGM, on parle bien de choses qui sont modifiées par l'humain, qui sont transformées. Il faut pas mélanger un humain qui est un OGM nous ok on se modifie avec l'âge, ça c'est un fait, mais c'est quelque chose de naturel. Là on parle aujourd'hui d'OGM de choses qui sont modifiées par l'Homme. Il ne faut pas mélanger.

M. Chupeau

C'est sûr, non c'est...

M. le Président

Qui est-ce qui souhaite intervenir ?

(...)

Dr Pasteau

Je voudrais apporter une réponse à la question de Madame F. [Claire], si je lis bien de loin, en portant à votre connaissance juste deux faits.

Je crois qu'il est quelque part erroné de considérer que aujourd'hui par exemple les épis de maïs qu'on voit dans les champs sont issus d'une sélection naturelle. Si comme le disait Monsieur Chupeau tout à l'heure, les épis de maïs sont ce qu'ils sont aujourd'hui dans la nature, c'est parce que l'Homme les a modelés comme cela à partir d'une plante de départ.

Enfin, Pasteau manifeste sa volonté de réagir à l'intervention de Claire, qu'il requalifie en question (*je voudrais apporter une réponse à la question de Mme F. [Claire]*), rétablissant ainsi une relation complémentaire (*en portant à votre connaissance deux faits*) là où la prise en charge d'une activité de critique argumentative posait une relation symétrique. Malgré cette caractérisation de son intervention comme *réponse*, c'est bien un contre-discours qu'il produit, qualifiant la position de Claire d'*erronée*. Si cette évaluation négative du discours de la citoyenne est adoucie par le recours à une modalisation (*je crois*), elle est en revanche renforcée par la recherche d'alliances auprès des autres experts (*comme le disait Monsieur Chupeau tout à l'heure*).

Ces observations mettent en évidence le fait qu'il faut se garder de discours immodérément optimistes quant à l'aisance avec laquelle un dialogue entre experts et « profanes » se serait établi lors de cette

conférence ; on voit bien que malgré le dispositif conçu pour impliquer fortement les citoyens, l'action du président de séance visant à légitimer a priori les citoyens, le dialogue n'est pas simple : dans une large mesure, les deux groupes ne parlent pas le même langage. Cette question de langage n'est pourtant probablement pas au cœur du hiatus qu'on ressent parfois entre experts et citoyens lors de la conférence, et qui a peut-être des causes bien plus profondes, comme on va le voir.

V. DEUX CONCEPTIONS DE L'EXPERTISE : VALORISATION DE LA CONTRADICTION PAR LES EXPERTS, DEVALORISATION PAR LES CITOYENS

Si l'on prolonge l'observation de la conférence des citoyens au-delà de la première table ronde, on s'aperçoit que les activités argumentatives non prévues par le dispositif (activité critique des citoyens sur les discours d'experts, discussions, par les experts, des positions avancées par les autres spécialistes avant eux) amorcent des questionnements sur le statut d'expert qui mettent en évidence deux conceptions contradictoires.

Comme le souligne Roqueplo (1997), l'identification des points d'accord et des divergences irréductibles entre spécialistes d'une question fait partie du processus d'expertise : elle est une composante fondamentale de la *connaissance de cause* recherchée par les instances décisionnelles. Si l'on en revient à l'observation des discours tenus au cours de la première table ronde, sans surprise, le désaccord semble relativement bien supporté par les experts. En particulier, un accord émerge sur l'idée que plutôt que de poursuivre une chimérique recherche d'une vérité définitive et univoque, portée par des chercheurs détachés de toute contingence (ce qui est jugé illusoire par les experts en raison des modes de financement de la recherche, des effets de la spécialisation et des réflexes corporatistes), il convient de multiplier les points de vue. Cette position est portée par une forte valorisation du débat contradictoire et de la diversité des positions par les experts :

M. Bories

C'est par cette multiplicité d'experts et de disciplines confrontées que ressortira une certaine vérité.

M. Berche

A mon avis, un point capital est que l'expertise soit contradictoire.

M. Chenais

Comment développer des contre-expertises indépendantes et contradictoires ?

Mais substituer « expertise contradictoire » à « expertise indépendante » est une solution qui n'emporte pas l'adhésion des citoyens, comme le montre l'intervention perplexe de Evelyne:

Evelyne

On n'a pas répondu à mon autre question sur l'intégrité ou l'indépendance des chercheurs. J'aurais aimé avoir un avis à ce sujet. On en a parlé plusieurs fois hier, aujourd'hui, et cela me laisse pantoise. **Finalement, si on ne peut pas croire les personnes qui font les recherches, qui doit-on croire ?**

De façon spectaculaire, alors que l'adjectif « contradictoire » apparaît dans des contextes suggérant une valorisation de la contradiction par les experts, il apparaît systématiquement en contexte négatif dans la bouche des citoyens, où il sous-tend fréquemment une mise en accusation des experts :

Evelyne

Vous nous parlez de l'état des connaissances et ensuite vous nous dites que toute personne mettant un produit sur le marché doit s'assurer qu'il n'est pas nocif. **C'est tout à fait contradictoire.** Quand le producteur n'entre pas dans une des lois, il se couvre avec l'autre. Je ne comprends pas.

Michel

Les catastrophes sont toujours à venir, elles sont très difficilement codifiables mais, au niveau juridique, cela paraît dément car **nous avons vu qu'il existait des lois contradictoires. Vous poussez les gens à moins d'information en les embrouillant.**

(...)

Personnellement, je n'ai rien compris aux lois. **Vous avez cité des lois contradictoires**, vous avez dit que les lois n'étaient applicables qu'en France avec des produits étrangers. **Vous ne rassurez pas du tout les gens.**

Les citoyens partent ainsi en quête de cohérence au sein des propos d'un même expert, et de consensus entre les différents experts, chaque contradiction étant ressentie comme un facteur d'amplification de leurs propres incertitudes et comme une forme de manquement des experts à leurs devoirs :

Michel (à M. Chupeau)

Tout à l'heure, vous aviez un doute sur ces transferts et plus maintenant. (...) Nous en sommes conscients mais **vous aviez des doutes** sur le fait qu'il n'y avait pas beaucoup de mélanges quand on cultivait quelque chose, ou qu'on n'en avait pas vu. **Maintenant, naturellement, vous n'avez plus de doutes. Le mien est encore plus grand.**

Marc (après un échange exprimant un désaccord entre le Pr Courvalin et le Dr Pasteau)

Vous avez deux avis différents, qui croire ?

A la défiance pour le consensus et à la valorisation de la mise en contradiction par les experts, répond en miroir une quête désespérée du consensus et une traque des contradictions par les citoyens.

VI. CONCLUSION

Les observations dégagées par l'analyse de la Conférence des Citoyens sur les OGM dans l'agriculture et l'alimentation mettent au jour la complexité des négociations autour des modes de participation de chacune des catégories de participants, et en particulier, des citoyens-profanes. On a ainsi montré que le « contrat » de départ, explicité par le Président de l'OPECST et validé par des comportements d'alignement des différents acteurs (rôle de questionneurs pour les citoyens, rôle de répondants / argumentateurs pour les experts), se doublait d'activités improvisées (activité critique des citoyens vis-à-vis des experts, activité critique des experts entre eux), non prévues par le dispositif de départ, mais pas sans conséquences sur le déroulement de l'ensemble de la rencontre.

Ainsi, si la participation des citoyens, au cœur du dispositif de la Conférence, est d'emblée légitimée et fortement valorisée par différentes interventions de Le Déaut, elle est stigmatisée comme, au minimum approximative, au pire non pertinente, par les experts, dans les enchaînements qu'ils proposent aux questions qui leur sont posées. Symétriquement, l'exercice de l'expertise pris en charge par les experts semble susciter quelque chose comme un sentiment de déception chez les citoyens, qui s'interrogent sur ce que peut bien valoir une parole d'expert qui ne serait ni une, ni indiscutablement indépendante de toute contingence matérielle ou politique.

On peut, sur le premier point, rappeler l'analyse de ce que Porsborg Nielsen *et al.* présentent comme la vision spécifique du profane en France : « In the case of France, the contribution of lay people was very much viewed in terms of what the layperson was *not*. That is, he or she possessed neither the knowledge of the expert nor the mandate of the politician. » (2007 : 30). Cette définition négative du citoyen, ni expert reconnu, ni politicien mandaté, tend à faire dépendre la légitimité de sa contribution à la conférence du chemin qu'il serait arrivé à parcourir, de sa position de « naïf » ignorant, vers une position de semi-expertise (id. : 31).

Ces observations amènent finalement à questionner deux composantes du dispositif « Conférence de citoyens » tel qu'il a été conçu en France. D'une part, on peut s'interroger sur la conception des deux week-ends préparatoires, organisés comme une série de conférences prises en charge par des spécialistes et visant à apporter aux citoyens des informations relatives au sujet en discussion : la question des OGM dans l'agriculture et l'alimentation. Si la nécessité d'une telle mise à niveau est difficilement contestable, le fait qu'elle se fasse à l'exclusion de la poursuite tout autre objectif de formation¹⁷ pose, dès le départ, une relation asymétrique et inégalitaire entre les différentes catégories de participants à la conférence. Cette relation se reflète, tout au long des discussions, dans les rôles communicationnels de questionneurs et répondants, assumés respectivement par les citoyens et les experts, toute tentative, par les premiers, de proposer d'y substituer un cadre égalitaire (argumentatif, par exemple) se heurtant à la non-validation de ces propositions par leurs interlocuteurs.

¹⁷ Porsborg Nielsen *et al.* (2007) soulignent l'importance accordée à l'apprentissage de techniques de discussion et de compétences sociales dans les week-ends préparatoires aux conférences norvégienne et danoise, à côté de l'acquisition d'éléments d'information sur le fond du débat (p.32).

Enfin, le malaise perceptible autour de la question de l'expertise peut être, lui aussi, mis en relation avec l'articulation entre les séances de formation et la Conférence elle-même. En effet, même si les deux « moments » ont été présentés aux citoyens comme fortement distincts (« le temps de l'apprentissage » / « le temps de l'élaboration d'une position »), il est possible que les citoyens aient peiné à s'arracher au cadre proposé par les week-ends de formation, au cours desquels ils étaient mis en présence de spécialistes qui leur dispensaient du savoir, sans en masquer les zones d'incertitudes, certes, mais en mettant l'accent sur l'acquisition d'une plate-forme de connaissances consensuelles jugée nécessaire à une « prestation » satisfaisante des citoyens lors de la Conférence. Or, les experts participant à la conférence, quoiqu'issus des mêmes parcours académiques que leurs alter-ego formateurs, ne cherchaient pas à satisfaire le même mandat durant le week-end de juin : la plate-forme de connaissances minimales étant supposée acquise, ils avaient pour mission, on l'a vu, de **prendre position** – ce qui suppose un saut épistémique, d'un univers de savoir à un univers de conviction, donc de possibles désaccords et controverse.

La qualification négative des citoyens comme non-experts a sans doute rendu plus difficile le fonctionnement d'un dispositif supposé, par l'entrée en dialogue, à égalité, de différentes catégories d'acteurs – et centralement, de citoyens et d'experts – faire émerger un avis susceptible d'éclairer des décisions politiques comportant des enjeux technologiques et sociétaux. Cet écueil serait une dérive prévisible des conférences de consensus organisées selon la rhétorique de la participation des citoyens « ordinaires », mais dont les objets et modes de discussion seraient structurés par des experts scientifiques assez peu préoccupés de faciliter l'expression des préoccupations propres aux citoyens invités à participer à l'événement (Levitt, 2003 : 19).

Boy, D., Roqueplo, P., Donnet-Kamel, D., 2000. Un exemple de démocratie participative : la « Conférence de citoyens » sur les organismes génétiquement modifiés. *Revue française de Science Politique*, n°4-5, 779-810.

Bourg, D., Boy, D. (2005). *Conférences de citoyens, mode d'emploi*. Paris, éd. Charles Léopold Mayer / Descartes & Cie.

Goven, J. (2003). Deploying the consensus conference in New Zealand: democracy and de-problematization. *Public Understanding of Science* 12, 423-440.

Grundahl, J. (1995). The Danish consensus conference model. In S. Joss & J. Durant (eds), 31-40.

Hendriks, C.M. (2005). Participatory storylines and their influence on deliberative forums. *Policy Sciences* 38:1-20.

Joss, S., Durant, J. (1995). Introduction. In , S. Joss & J. Durant (eds), 9-13 :

Joss, S., Durant, J. (eds) (1995). *Public participation in science. The role of consensus conferences in Europe*. Londres, Science Museum.

Levitt, M. (2003). Public Consultation in Biotechics. What's the Point of Asking the Public When They Have Neither Scientific Nor Ethical Expertise ?. *Health Care Analysis*, Vol. 11, n°1, 15-25.

Marcoccia, M. (2004). Analyse sociopragmatique : catégorisations et négociations du dispositif par ses acteurs. In D. Bourg (éd.), *Les conférences de consensus : un nouveau mode de délibération politique ?*, Rapport de recherche CDE (chapitre 9), 2004, 63-87.

Moirand, S. (1992). Autour de la notion de didacticité. *Les Carnets du Cediscor*, 1, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 9-20.

Perelman, C., Olbrechts-Tyteca, L. (1988). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles (5e éd.)

Porsborg Nielsen, A., Lasse, J., Sandøe, P. (2007). Democracy at its best? The consensus conference in a cross-national perspective. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 20 : 13-35

Roqueplo, P. (1997). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris, INRA éditions.

Skorupinski, B., Baranzke, H., Werner Ingensiep, H. & Meinhardt, M. (2007). Consensus Conferences – A Case Study: publiforum in Switzerland with Special Respect to the Role of Lay Persons and Ethics. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 20, 37-52.

Vandenabeele, J., Goorden, L. (2004). Consensus Conference on Genetic Testing: Citizenship and Technology. *Journal of Community and Applied Social Psychology* 14: 207-213.